

La signature de l'Accord Cadre pour une gestion responsable des cartouches d'impression en fin de vie inclut le périmètre des Départements et Régions d'Outre-Mer.

Pour répondre à (principe 2) de l'Accord Volontaire, les fabricants de solutions d'impression ont mené deux études couvrant La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, etc... :

- ✓ Une étude préalable, visant à mieux appréhender les possibilités d'amélioration de la collecte et du traitement des cartouches usagées dans les DROM.
- ✓ Une étude sur les modalités de déploiement de l'Accord Volontaire dans ces territoires.

Premiers constats : des freins importants au développement des filières.

Insularité et Eloignement



Coûts importants des frais de transport maritimes inter-îles

Gisements peu importants



Pas de possibilité d'investissements industriels locaux

Peu ou pas de débouchés locaux



Le traitement final n'est pas réalisé dans les territoires du fait du manque de structures et de volumes ⇨ renvois vers la Métropole.

Rapatriement nécessaire vers la métropole.



	Importations Mises sur le marché	Les territoires DROM sont plus ouverts que la métropole (provenances diverses régions du monde)
	Collectes organisées localement	Alimentent le commerce de remplissage. Répondent à des besoins spécifiques locaux tels que des démarches environnementales.
	Solutions de remplissage	Assurées localement, sans contrôles qualité des marques, ne permettent que le report du traitement effectif de la fin de vie
	Flux de cartouches vides pour Traitement/recyclage	Seule possibilité de traitement de la fin de vie : exportation en métropole.

Des territoires excentrés et hétérogènes

Au-delà des premiers constats effectués, ont été également identifiées les problématiques suivantes :

- Des infrastructures (conteneurs, installations de traitement) inadaptées ou insuffisantes ;

- Une difficile mobilisation des acteurs nationaux et locaux ainsi que des consommateurs ;

Il existe des collectes sélectives dans la plupart des territoires

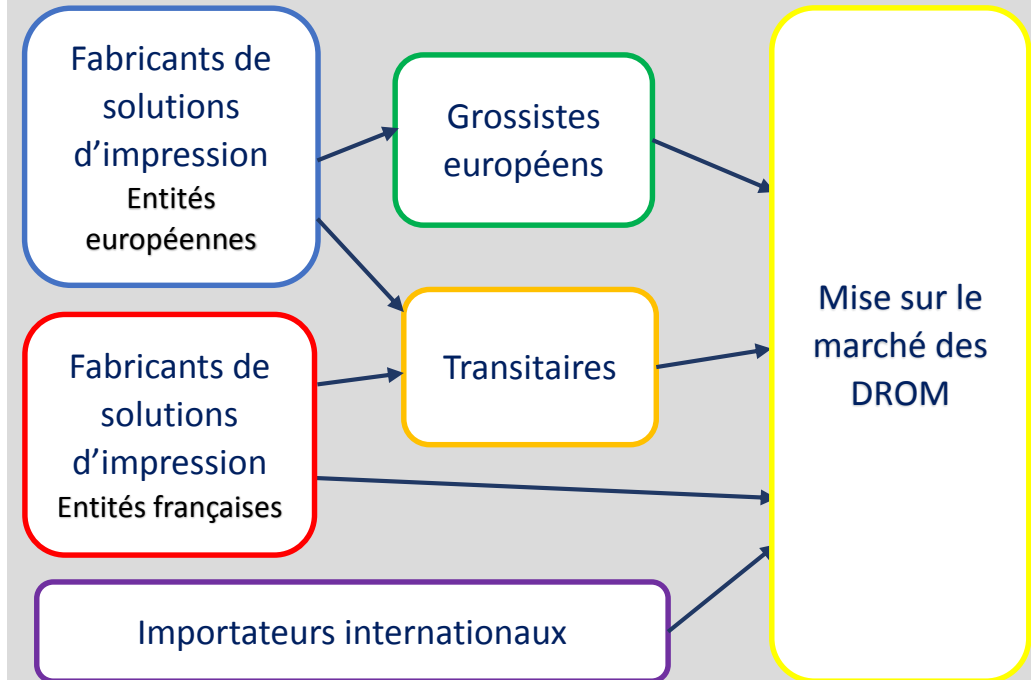
- Initiatives privées d'entreprises : les distributeurs mettent à la disposition de leurs clients des bacs de collecte dans leurs magasins.
- Initiatives privées de réseaux indépendants ou en franchise qui proposent à leurs clients de remplir leurs cartouches vides. Quelques entreprises se sont déjà établies pour récupérer les cartouches. A noter que ce marché n'ayant pas donné tous les résultats escomptés depuis 2006, beaucoup d'acteurs s'en sont retiré.

Collectes intégrées aux plans d'élimination des déchets :

- Déchetteries identifiées comme points d'apport des différents flux de déchets. Les cartouches y sont également collectées.
- Différents plans locaux d'élimination des déchets en appellent aux compétences des conseils généraux et régionaux.

- Une réglementation stricte en matière de transfert transfrontalier de déchets ;

- Une pluralité de Metteurs en marché

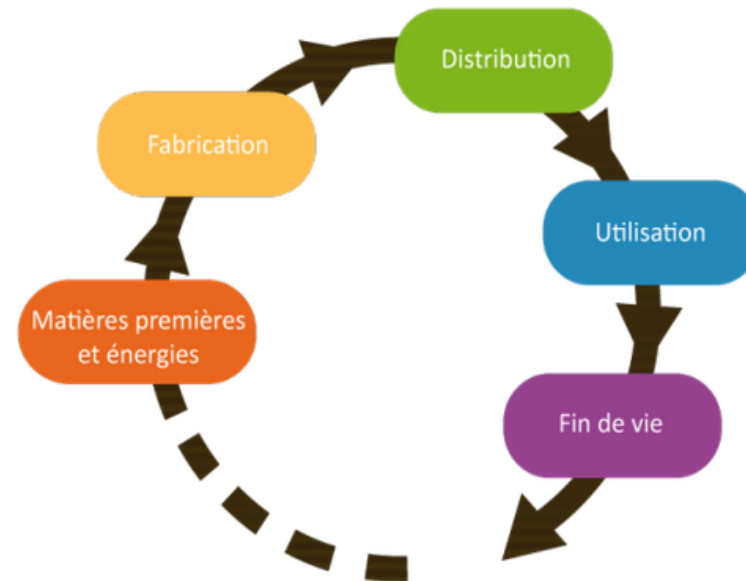


- Une réglementation relative aux filières de responsabilité élargie du producteur pas suffisamment adaptée aux spécificités locales des DROM et des COM ;

Répondre aux problématiques et proposer des solutions opérationnelles relatives :

- Relative aux mises sur le marché et collectes:

- Faire adhérer à la Convention filière un maximum d'acteurs spécifiques aux DROM tels que les importateurs, les grossistes, les transitaires, etc.
- Faire adhérer à la Convention Filière un maximum d'acteurs locaux de la collecte.



- Relative aux phases de traitement (trouver des solutions de mutualisation avec d'autres filières REP) :

Dans la mesure où le traitement ne pourra être résolu localement, se rapprocher des éco-organismes en place afin :

- D'étudier de possibles économies d'échelle en matière de rapatriement sur le Continent,
- De préparer l'intégration des cartouches dans la DEEE sur les territoires.